

Les Conseils de quartiers : les habitants concertés au cœur des quartiers

Dans le cadre de la démarche Smart City, la Ville de Béthune met en place une politique volontariste afin de développer la participation des habitants et autres acteurs béthunois à la vie de la Ville et à son évolution. Ainsi en avril 2019, ont été créés huit conseils de quartier.



Présentation des conseils de quartier

Les Conseils de quartiers sont des petites assemblées d'habitants. Ils se divisent par quartier et seront donc au nombre de 8 :

- > Catorive
- > Mont-Liébaud
- > Cheminots / 8Ter
- > Pierrette
- > Gare
- > Centre-ville
- > Rue de Lille
- > Beaumarais

Composition des conseils de quartier

Les conseils de quartiers sont composés au maximum de 12 membres, tirés au sort.

Idéalement, les conseils de quartier doivent respecter la parité femmes/hommes.

Ils sont composés aux deux tiers d'habitants du quartier et à un tiers d'acteurs du quartier : association, commerçants, artisans, institutions...

Missions des conseils de quartier

Les conseils de quartier sont des instances qui auront trois missions essentielles :

1. Développer la co-construction des projets béthunois et des politiques publiques. Ainsi, dans le cadre de Béthune 2030, les conseillers de quartier seront amenés à être consultés sur des projets collaboratifs, durables et/ou innovants, structurants pour la ville
2. Enrichir et participer à la mise en œuvre des projets de quartier. Les conseillers de quartiers seront invités à participer à la concrétisation de projets locaux et structurants pour le quartier
3. Être force de proposition pour stimuler l'animation de quartier et la vie locale.

Fonctionnement des conseils de quartier

Les conseils de quartier sont régis par un système de gouvernance horizontale : pas de président, ni de porte-parole, tous les conseillers sont placés au même niveau.

Un règlement intérieur ainsi qu'une charte régissent le fonctionnement des conseils de quartier.

Les conseils de quartiers se réunissent une fois par trimestre.

Les séances sont animées par un technicien de la ville et un intervenant extérieur en cas de besoin afin d'enrichir les débats.

Un duo d'élu est attribué à chaque quartier, cela permet d'apporter des réponses rapides aux questions des conseillers de quartier au cours des échanges.

La Ville de Béthune prévoit un programme de formation à destination des conseillers de quartiers ainsi que des élus chargés d'intervenir au sein de ces conseils.

Conditions pour devenir conseiller de quartier

3 conditions doivent être remplies pour poser sa candidature afin de devenir conseiller de quartier :

1. Il faut avoir plus de 16 ans. Les candidats âgés de 16 à 18 ans devront fournir une autorisation parentale.
2. Il faut habiter Béthune ou y avoir le siège social de son entreprise, de son commerce ou de son association.

f en cours.

B É T H U N E
SMART CITY

HÔTEL DE VILLE
6 Place du 4 septembre
62407 Béthune cedex

HORAIRES :
Lun : 9h > 17h
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000
Fax :
mairie@ville-bethune.fr